

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SERVICE  
DE L'ÉTAT CIVIL  
ET DES  
SÉPULTURES MILITAIRES.

Bureau de l'État civil.

Par ordre du Ministre des Pensions,

Le CHEF DU SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

Certifie que la traduction d'un acte de décès, établi en lan-  
gue Allemande, déposé aux Archives de la Guerre, est conçue  
ainsi qu'il suit :

L'Officier de l'État civil soussigné a inscrit aujourd'hui  
sous le n: 1161/1918, au registre des décès, que le prisonnier  
de guerre :

Regis Denat

POUR EXTRAIT :

*Marquetouf*

VÉRIFIÉ :

Le Sous-Chef,

*Gagg*

Soldat au 143<sup>e</sup> régiment d'infanterie, cultivateur, céli-  
bataire. Né à Rogalle (Striege), en mil huit cent quatre  
vingt-huit, de religion catholique, âgé de trente ans,  
domicilié à Rogalle.

Fils de Justine Denat née Durand.

Est décédé à Ulm, au lazaret Friedrichsau, le douze  
Décembre mil neuf cent dix-huit.

Ulm, le quatre Juillet mil neuf cent dix-neuf.  
Secrétaire de l'État civil  
Rogalle de Ulm.

L'Officier de l'État civil,  
Signé: illisible.

Délivré sans aucun frais

à .....

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir et  
valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le... vingt-un... Décembre mil neuf cent vingt et un.

P. O. le Chef de Bureau,

*Marquetouf*

VOIR AU DOS

Mort pour la France  
Pour le Ministre et par son ordre  
P. O. Le Chef de Bureau  
Intendant A. de l'Etat Civil  
P. O. Le Chef de Bureau

174-384-1920. [24991]